



# Compte rendu du Conseil municipal



## Séance ordinaire du 11 décembre 2017 à 19h30

Présents : SCHMITT Elisabeth - DONADEL Dominique - Patrick MACHWIRTH – Christelle KOENIG - BITSCH Didier -CAULET Laurent - AUBRY Valéry - REINSCH Jean-Claude.

Excusé : GIRARDIN Philippe (pouvoir donné à E SCHMITT).

Habitant assistant à la séance : Alexandre MANCANET.

En l'absence du Maire, Dominique DONADEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint, préside la séance.

1. **Election d'un(e) secrétaire de séance** : Mme Elisabeth SCHMITT a été désignée à l'unanimité.
2. **Possibilité d'expression des habitants**  
Christelle KOENIG souhaite prendre la parole en tant qu'habitante et félicite le groupe « embellissement et loisirs » pour ses décorations d'hiver.
3. **Approbation du compte rendu de CM du 06 novembre 2017**  
Le compte rendu du conseil municipal du 06 novembre 2017 **est approuvé à l'unanimité.**
4. **Demandes de subventions - délibérations**  
L'Adjoint rappelle le projet de démolition de l'ancienne salle dite « salle des jeunes », en vue d'y aménager des locaux techniques.  
A ce titre, la municipalité sollicite l'octroi de subventions : La DETR et le fonds de soutien aux communes mené par le Conseil Départemental.  
**Pour 9          Contre 0          Abstention 0**
5. **Décision modificative et Autorisation de mandatement en investissement - délibérations**  
  
✓ **DM n° 03-2017**  
L'Adjoint rappelle les travaux connexes à l'aménagement foncier de FONTAINE – LARIVIERE – VAUTHIERMONT (avec extension sur FOUSSEMAGNE – REPPE et ANGEOT), menés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de la LGV Rhin-Rhône.  
Afin de mener à bien ce projet, s'agissant de travaux pour le compte de tiers, il convient donc d'abonder les comptes d'opérations d'investissement sous mandat.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la modification budgétaire telle que détaillée ci-dessous :**

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

##### **Chapitre 4581 : Investissement sous mandat**

Compte 45811 : opération sous mandat          + 85 234.56 €

#### **Recettes**

##### **Chapitre 4582 : Investissement sous mandat**

Compte 45821 : opération sous mandat          + 85 234.56 €

#### ✓ **Autorisation de mandatement en investissement**

En vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du conseil Municipal l'autorisation de procéder avant le vote du budget primitif 2018 de la commune, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2017.

**Après en avoir délibéré, avis favorable du conseil Municipal à l'unanimité.**

6. **Convention d'adhésion au service des gardes nature du Grand Belfort - délibération**

Le service des gardes nature existe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1993 au Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort. Ce service assure, pour les communes adhérentes, une mission de surveillance générale et de police par ciblage sur le ban communal et des missions particulières payantes.

La commune de Vauthiermont adhère à ce service.

Le Grand Belfort Communauté d'agglomération fait appel à ce service dans de nombreux domaines.

Depuis la fusion de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse et la communauté d'agglomération de Belfort, la majorité des communes du « Grand Belfort » adhèrent à ce service du CDG.

Vues les difficultés rencontrées par le CDG, et afin d'assurer la continuité de ce service public à un coût supportable pour les adhérents, les Présidents respectifs de ces entités proposent que le « Grand Belfort » se substitue au CDG par la création d'un service de Gardes-Nature au sein du « Grand Belfort ».

« Grand Belfort ». propose donc à la commune d'adhérer à ce nouveau service par le biais d'une convention reprenant l'intégralité des prestations et une tarification identique.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service des gardes nature du « Grand Belfort » pour l'année 2018, et précise que « Grand Belfort ». subventionnera en 2018 l'adhésion au service des gardes nature à hauteur de 60%.

7. **Travaux connexes à la ligne LGV – conventions de mandat avec l'AF de REPPE et la commune d'Angeot - Délibération**

Au sujet des travaux connexes à l'aménagement foncier de FONTAINE – LARIVIERE – VAUTHIERMONT (avec extension sur FOUSSEMAGNE – REPPE et ANGEOT), menés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de la LGV Rhin-Rhône, la commune de Vauthiermont est impactée de façon plus importante et disproportionnée par rapport à la commune d'Angeot et à l'Association foncière de REPPE, impactées de façon minime.

De ce fait, il convient d'engager des conventions de mandats pour que la commune de Vauthiermont puisse mener à bien ces travaux pour le compte des deux autres entités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 pour et 1 abstention**, autorise le Maire à signer les conventions de mandats.

8. **Logements communaux - délibération**

L'Adjoint indique aux membres présents que M LE GAC, locataire du logement 5 situé « Aux Rosiers », a quitté l'appartement depuis le 31/08/2017. **Le Conseil Municipal, après avoir entendu la commission logement et après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, décide de lui restituer sa caution.

**La Charberette : restitution d'arrhes – délibération**

L'Adjoint au Maire informe l'assemblée d'une demande d'annulation de location de la salle « La Charberette » pour le weekend du 30 juin 2018. Le délai d'annulation est respecté :

**Avis favorable du conseil pour la restitution des arrhes : Pour 9 Contre 0 Abstention 0**

10. **Tarifs photocopies**

A la suite d'une proposition de revoir à la baisse les tarifs photocopies :

Le conseil municipal, après débats, décide de maintenir les tarifs actuels : **Pour 4 Contre 4 Abstention 1**

11. **Syndicat des eaux de la Saint Nicolas – délibération.**

Conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015, 19 communes (dont Vauthiermont) dont la compétence Eau Potable était assurée par le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas (SESN) intégreront au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Grand Belfort Communauté d'Agglomération (« Grand Belfort »).

Lors de sa séance du 30 novembre 2017, le Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas a donc adopté une modification de ses statuts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, concernant les communes « restantes » : Felon, Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, à savoir :

- Le changement du siège social du Syndicat, fixé 26 Bis Grande Rue à Etueffont.
- Un nouveau comité à élire parmi ses membres : un Président et un Vice-Président.
- Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le Trésorier de Delle.

Il convient de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

**Avis favorable du conseil : Pour 9 Contre 0 Abstention 0**

**12. Chèques déjeuner – délibération.**

L'Adjoint au maire rappelle que la commune adhère au service de prestations sociales du Centre de Gestion 90. Le seuil pour les tickets restaurant était fixé à 168 tickets par an au maximum.

Avec la création d'un poste d'agent à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé de revoir ce seuil à la hausse, soit 220 tickets par an et par agent, au prorata du temps de travail.

**Avis favorable du conseil : Pour 9 Contre 0 Abstention 0**

**13. Bois et Forêts – délibération.**

L'Adjointe présente à l'Assemblée une offre de cession de terrain :

⇒ Parcelle cadastrée ZA 75 lieudit « Les roseaux » d'une surface 3330 m<sup>2</sup>.

Avis favorable du conseil municipal pour l'achat de ce terrain via un acte en la forme administrative

**Pour 9 Contre 0 Abstention 0**

**14. Travaux en cours**

- ✓ Les travaux d'agrandissement du parking de la salle « La Charberette » vont être lancés prochainement. D'autre part, la réflexion se poursuit sur les projets d'aménagements aux abords de la salle.
- ✓ Les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont débuté ce jour.

**L'accès à la mairie se fait par l'arrière du bâtiment.**

- ✓ Les travaux rue de la Dragonade ont débuté.

**15. Compte-rendu d'activités des délégués représentants la commune et du Maire**  
RAS

**16. Compte-rendu d'activités des délégués représentants la commune et du Maire**  
RAS

**17. Prochain conseil municipal**  
Le prochain conseil municipal ordinaire sera le 08 janvier 2018.


**18. Questions diverses**

- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la Gestion des ordures ménagères, des encombrants, les produits recyclables seront gérés par le « Grand Belfort ».**

*En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

Le 19 décembre 2017

La Secrétaire de mairie : Elisabeth SCHMITT



## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Les personnes qui ne se seraient pas encore inscrites sur les listes électorales peuvent encore se présenter , sur rendez-vous, en mairie pour inscriptions.

## **Fermeture EXCEPTIONNELLE Mairie**

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé du

**22 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 inclus**

Pour cause de congés